

Préfet de l'Hérault

## Commune de LA-GRANDE-MOTTE

### Informations sur les aléas naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon et les sols pollués

pour l'application des articles L.125-5 à 7 et R.125-23 à 27 du code de l'environnement

#### 1. Fiche communale d'information annexée à l'arrêté préfectoral

n° 2012-01-046-16 du 16/04/14 mis à jour par arrêté préfectoral n° DDTM34-2020-09-11349 du 11/09/20

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels [ PPR N ]

La commune est concernée par un PPR N

oui  non

PPRI APPROUVE	date	16/04/14	aléa	Inondation (submersion marine et débordement fluvial)
PPRI PRESCRIT (modification du PPRI)	date	04/08/20	aléa	Inondation (submersion marine et débordement fluvial)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, règlement et carte de zonage du PPRI approuvé	Consultable sur Internet (1)	<input checked="" type="checkbox"/>
Arrêté préfectoral prescrivant la modification du PPRI, qui précise le périmètre de la procédure	Consultable sur Internet (1)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet (1)	<input type="checkbox"/>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR M ]

La commune est concernée par un PPR M

oui  non

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR T ]

La commune est concernée par un PPR T

oui  non

	date		effet	
--	------	--	-------	--

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet (1)	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet (1)	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet (1)	<input type="checkbox"/>

#### 5. Situation de la commune au regard du zonage sismique

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010

La commune se situe en zone de sismicité classée en

Zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  Zone 5  (2)  
très faible faible modérée moyenne forte

## 6. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 (arrêté du 27 juin 2018)

oui

non

(3)

## 7. Information relative à la pollution des sols

en application de l'article L 125-6 du code de l'environnement

La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui

non

(4)

Date de mise à jour : 11/09/2020

Fiche d'information annexée à l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2020-09-11349 du 11/09/20

### Autres informations et liens utiles :

(1) Site internet des services de l'Etat dans le département de l'Hérault :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques>

- Les PPR en cours d'élaboration, de révision ou de modification : sous-rubrique « Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration »

- Les PPRI approuvés : sous-rubrique « Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-approuves »

- Les porter à connaissance relatifs aux risques majeurs : sous-rubrique « Transmission-des-informations-aux-maires-TIM »

(2) Zonage sismique de la France : site internet du ministère de l'écologie

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/aleea-et-risque-sismique#carte-du-zonage-reglementaire>

(3) Zonage des communes à potentiel radon : le site de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire IRSN :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.Xz435aLA18g>

(4) Secteurs d'information sur les sols (SIS) : site internet du ministère de l'écologie

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/sis/donnees#/>

Autres sources utiles relatives à l'information acquéreurs-locataires :

- site internet du ministère de l'écologie <https://www.georisques.gouv.fr/>

- formulaire de l'état des risques et pollutions et notice d'utilisation : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/etat-des-risques-naturels-miniers-et-technologiques>

- arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>